



Vérifier la validité
de l'attestation

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Contrat N° RCP240723126331

Assurup pour le compte de Hiscox atteste que la société SACHA EVENTS est assurée à hauteur des garanties définies par le contrat d'assurance.

Assuré

SACHA EVENTS
32 Rue de Pontoise
95160 Montmorency France

Activité

Conception et organisation d'événements

Période de validité

Du 23/07/2024 au 22/07/2025

Montant de garantie

50 000 € par période d'assurance

Territorialité

Monde entier hors USA / Canada

La présente attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. L'attestation est établie sous réserve du paiement de la prime.

La présente attestation ne saurait engager l'assureur et le courtier au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Les garanties sont acquises selon le contrat (établi sur la base des informations fournies lors de la souscription) et les Conditions Générales.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23/07/2024

ASSURUP
Société par Actions Simplifiée
61 Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 01 82 28 51 50
SIREN : 811 686 062 RCS Nanterre - APE 6622Z

TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Plafond des garanties	50 000 € par sinistre et par année d'assurance
Incluant les sous-plafonds suivants :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	50 000 € par sinistre et par année d'assurance

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

Par année d'assurance	Illimité
Par litige	50 000 €